

Grand programme « éducation et citoyenneté » de service civique

Le service civique est une formidable réussite. Depuis sa création, près de 130 000 volontaires ont effectué une mission d'intérêt général, démontrant la valeur de l'engagement pour toute la jeunesse de France.

Le service civique est d'abord une réussite pour les jeunes eux-mêmes. Il a permis le développement de leur engagement et la reconnaissance de leur utilité sociale. Il leur a redonné confiance dans la société, développé le sens de l'intérêt général et de la citoyenneté. Il a créé une occasion pour que les jeunes de tous horizons se rencontrent et conduisent ensemble des projets communs. Tourné vers tous les jeunes quelle que soit leur situation sociale et leur niveau de formation, y compris les jeunes en difficulté, le service civique contribue à la lutte contre le décrochage scolaire, et constitue un véritable tremplin vers l'emploi : les 3/4 des jeunes volontaires travaillent ou étudient six mois après leur engagement.

Le service civique est aussi une réussite pour les organismes d'accueil : associations, services de l'Etat, établissements publics et collectivités. Il renouvelle leurs pratiques, renforce leurs capacités d'actions. Il permet de mener des projets que, sans lui, ils n'auraient pu conduire.

La décision du Président de la République de rendre universel l'accès au service civique et de le généraliser à l'horizon 2018 permet d'amplifier cette réussite, en faisant en sorte que tout jeune qui le souhaite puisse s'engager.

L'éducation nationale est au cœur de cette ambition. Ses missions d'apprentissage des savoirs et de transmission des valeurs concourent à l'émancipation et à l'engagement de toute la jeunesse. En favorisant l'expérience concrète de la citoyenneté et de la mixité sociale, le service civique est un des aboutissements possibles du parcours citoyen développé à partir de la rentrée 2015 sur l'ensemble de la scolarité obligatoire pour renforcer le sentiment d'appartenance commune à la République, développer la capacité de jugement et l'autonomie de réflexion des nouvelles générations.

En ce sens, c'est un levier de la citoyenneté que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite démultiplier, mais aussi une chance de renforcer la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République, en ouvrant de nouvelles missions au sein des écoles et des établissements scolaires et en intégrant au sein des équipes éducatives de nouveaux profils de jeunes volontaires. Le service civique universel est ainsi l'opportunité d'appuyer les enseignants et les professionnels de l'éducation nationale dans leurs missions, de renforcer l'action complémentaire des associations partenaires de l'école. Il doit permettre d'amplifier l'ensemble des politiques éducatives, qu'il s'agisse de l'accès aux savoirs, à la citoyenneté, à la culture, au sport ou aux sciences.

53 000 jeunes ont réalisé une mission de service civique en 2015, en forte progression par rapport

aux 35 000 jeunes accueillis en 2014. Le 11 janvier 2016, en présence de Najat Vallaud Belkacem, de Patrick Kanner, et de François Chérèque, le Président de la République a fixé un objectif pour le gouvernement : généraliser le Service Civique. En 2016, 110 000 jeunes pourront faire un service civique et il concernera la moitié d'une génération soit 350 000 jeunes à l'horizon 2018.

Cette montée en charge doit être conduite en préservant la qualité des missions proposées aux jeunes, dans un souci de non-substitution à l'emploi. Le service civique doit également continuer à accueillir la jeunesse dans sa diversité et à en dresser un portrait fidèle. Si le service civique est aujourd'hui pour les jeunes volontaires une réelle expérience de vie, c'est aussi parce qu'il constitue un moment de brassage et d'ouverture aux autres.

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a décidé de mobiliser son ministère pour proposer 25 000 missions (5000 en 2015, 10 000 à la rentrée scolaire 2016, 10 000 à la rentrée scolaire 2017) portées par les rectorats, les directions départementales de l'éducation nationale, les écoles et les établissements scolaires publics, auxquelles viendront s'ajouter 12 000 missions (3000 en 2015, 4000 en 2016, 5000 en 2017) au sein des associations partenaires de l'école. Soit un total de 37 000 missions d'ici fin 2017. Enfin, des missions continueront à être confiées à de jeunes décrocheurs, en application de la circulaire n°2013-035 du 29-3-2013, dans le cadre des réseaux FOQUALE

Dans le cadre d'un agrément national accordé au ministère et valable pour chaque rectorat et chaque direction des services départementaux de l'éducation nationale, les missions de service civique proposées par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, offriront à ces jeunes un engagement motivant, utile et formateur dans des missions qui répondent aux besoins de la société et à ses défis notamment sociaux et environnementaux. Aussi, en accord avec l'agence du service civique, dix grands types de mission ont été définies :

1. la contribution aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire ;
2. l'accompagnement des projets d'éducation à la citoyenneté ;
3. le soutien aux actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport ;
4. le soutien aux actions et projets d'éducation au développement durable ;
5. l'animation de la réserve citoyenne de l'éducation nationale ;
6. la contribution à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles ;
7. la contribution à la prévention des addictions ;
8. la contribution à la lutte contre le décrochage scolaire ;
9. l'aide à l'information et à l'orientation des élèves ;
10. la contribution à l'animation de la vie lycéenne

Ces missions déterminent le cadre de ce qu'une école, un réseau d'écoles (dans le cadre d'un projet animé au niveau de la circonscription), un collège, un lycée ou un CIO pourront proposer aux volontaires. Dans l'esprit de la loi de refondation de l'école, priorité sera donnée à des missions en école élémentaire et en éducation prioritaire. Les missions en internat feront également l'objet d'une attention particulière.

Le Haut-commissaire à l'engagement civique, président de l'Agence du Service Civique, conduit

cette dynamique de mobilisation nationale vers un service civique universel. Il s'engage à permettre la montée en charge rapide des effectifs de jeunes en service civique et à répondre ainsi au désir d'engagement de la jeunesse.

Pour renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale, le service civique permet aux jeunes volontaires de s'impliquer sur un projet collectif au service de la population et ainsi de mûrir leur projet de vie et de conforter leur apprentissage de la citoyenneté.

Afin de vivre une véritable expérience de mixité, les volontaires seront dans toute la mesure du possible accueillis en binôme ou en équipe, ou au contact quotidien avec d'autres jeunes.

Les missions des volontaires seront des missions « de terrain », dans et/ou hors les murs, en appui aux équipes éducatives et au contact des élèves : c'est ainsi que les volontaires trouveront le bénéfice de leur mission.

Les volontaires seront encadrés par un tuteur référent bien identifié et formé aux spécificités du service civique. Le tuteur veillera à ce que le temps consacré au projet personnel du volontaire et à sa formation civique et citoyenne soit suffisant pour que les objectifs du service civique soient remplis.

Enfin, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'engage à ce que **les missions proposées dans les établissements scolaires soient confiées à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une proportion au moins identique à leur représentation dans la jeunesse.**

Mobiliser tous les acteurs pour développer le service civique

Face à l'enjeu du service civique pour les jeunes volontaires, celui de donner de l'espoir, d'être généreux et de s'engager pour leur pays et pour eux-mêmes, la mobilisation de tous les acteurs de l'éducation nationale est essentielle.

L'éducation nationale se mobilise à tous les niveaux (directeurs d'école, directeurs de C.I.O., chefs d'établissement et corps d'inspection) pour le service civique universel. Les référents académiques, désignés par les recteurs, animent dans les territoires la mobilisation de tous les acteurs.

Au-delà de la mobilisation des services, écoles et établissements de l'éducation nationale, les associations nationales partenaires du ministère sont mobilisées pour renforcer leur implication dans l'accueil et l'accompagnement de missions de service civique.

La Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports,
Le Haut-commissaire à l'engagement civique, Président de l'Agence du service civique,

Les grandes thématiques de missions

LES CHAMPS DES MISSIONS DES SERVICES CIVIQUES DE L'EDUCATION NATIONALE

Fiche n°1 - Contribution aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école primaire

Description de la mission

- participer à l'accueil du matin ;
- faciliter la transition entre le temps scolaire et les activités périscolaires ;
- contribuer à l'organisation de l'espace de la classe ;
- préparer les rencontres avec les parents et enrichir leur information notamment sur les possibilités offertes par les classes de moins de trois ans en maternelle ;
- contribuer à l'organisation et à l'animation des fêtes d'école ;
- accompagner une sortie scolaire ;
- aider à l'animation des temps d'activités de cour de récréation en proposant des activités nouvelles et en assurant des actions de médiation ;
- assister les enseignants, pendant les temps de classe et notamment lors des activités sportives, artistiques, scientifiques, à la préparation du matériel nécessaire à l'activité puis à la remise en état des locaux et du matériel servant directement aux élèves ; accompagner l'activité d'un petit groupe ou aider un écolier dans une activité ;
- gérer les bibliothèques, centres de documentation (BCD), fonds documentaire (entretien des livres, classement, étiquetage) des bibliothèques et assister les enseignants pour :
 - accueillir les élèves pour la gestion du prêt ;
 - présenter le fonctionnement de la BCD aux élèves ;
 - lire et raconter un album à un élève ou à un groupe d'élèves ;
 - accompagner des élèves en lecture autonome.
- élaborer et animer des activités originales pour favoriser la participation active des élèves aux journées ou semaines spécifiques (semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, semaine de l'engagement), commémorations patriotiques, participation collective à des concours et à des « olympiades », comme prévu dans le plan de mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.

Le cadre de la mission

- Stage préparatoire d'observation d'une durée de deux semaines ;
- L'IEN de la circonscription ou l'IEN-A, au niveau du département, pourraient présenter les spécificités, rôles et missions, de l'école élémentaire.

Fiche n°2 - Accompagnement des projets d'éducation à la citoyenneté

Description de la mission

Les volontaires pourront participer, en collège, à plusieurs types d'actions et de projets liés à l'éducation à la citoyenneté, notamment dans le cadre des mesures de la grande

mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République.

Les actions ou projets concernés couvrent un large ensemble de thématiques liées à la citoyenneté (éducation aux médias et à l'information, solidarité internationale, égalité filles/garçons, lutte contre le racisme et l'antisémitisme, prévention des discriminations, actions mémorielles...) :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...) ;
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics...) tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (conseils d'élèves, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...) ;
- s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webradio, journaux d'établissement, blog...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;
- en lien avec les conseillers principaux d'éducation (CPE), accompagner les élèves délégués ainsi que ceux élus dans les instances pour l'exercice de leurs mandats et favoriser leurs initiatives pour le développement de la vie associative au sein de l'établissement ;
- s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée de la mémoire et des génocides, la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

Le cadre de la mission

- Un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;
- Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).

Fiche n°3 - Soutien aux actions et projets dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et du sport

Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets, en collège, ayant trait à la fois à l'éducation artistique et culturelle (EAC) ainsi qu'à la pratique sportive en lien avec les enseignements d'EPS ou les activités menées au sein de l'association sportive de l'établissement (UNSS). Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes.

Dans le cadre des projets spécifiques (résidence d'artiste, classe à projet artistique et culturelle, compétition sport scolaire, action d'éducation par le sport...) ils pourront :

- faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine des arts, de la culture et du sport, ainsi que des dispositifs existants et mobilisables dans ces domaines, afin de contribuer à faire émerger des actions ou projets spécifiques ;
- accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de ces projets à dimension partenariale (recherche de subvention, mise en place de convention...);
- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs tout au long du projet ou de l'action ;
- prendre part à des ateliers de pratique pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux,...) ;
- accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place ;
- soutenir les équipes éducatives, les élèves et les intervenants extérieurs dans l'organisation d'un temps fort de restitution (spectacle, concert, exposition, cérémonie...) lié au projet réalisé et ouvert à l'ensemble de la communauté éducative (parents, collectivités locales, autres établissements scolaires...).

Le cadre de la mission

- Un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;
- Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).

Fiche n°4 - Soutien aux actions et projets d'éducation au développement durable

Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets ayant trait au développement durable dans les collèges. Dans le cadre des projets de développement durable, les volontaires pourront :

- aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les personnels techniques et de direction et les partenaires territoriaux ;
- venir en soutien à l'organisation de simulations pédagogiques de négociations internationales sur le climat ;
- aider à l'organisation de débats citoyens sur les enjeux du développement durable, de la lutte contre le changement climatique, afin de faire émerger des projets et des actions ;
- aider à organiser des sorties scolaires dans la nature.

Le cadre de la mission

- Les volontaires pourront être rattachés à une unité départementale mise à disposition des établissements en fonction de leurs projets par l'IA-DASEN ;
- Un encadrant et/ou un tuteur supervise la mission ;
- Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres).

Fiche n°5 - Animation de la réserve citoyenne de l'éducation nationale

Description de la mission

La réserve citoyenne de l'éducation nationale constitue une forme d'engagement individuel bénévole au service de l'École de la République. Complémentaire d'un engagement associatif ou de service civique, elle permet de répondre en confiance aux demandes nombreuses des citoyens, femmes et hommes, adhérents ou non à des associations, désireux de faire partager leurs expériences professionnelles et personnelles et d'apporter leur concours à l'école pour la transmission des valeurs de la République, voire aux actions en ce sens conduites dans le cadre d'activités périscolaires mises en place par les collectivités territoriales. La gestion de la réserve citoyenne de l'éducation nationale est assurée au niveau académique : sous l'autorité du recteur, un référent « réserve citoyenne » est désigné.

La mission de service civique consiste, auprès du référent, à créer les conditions d'une animation de la réserve citoyenne favorisant le développement de ce dispositif ; à ce titre pourront être confiées aux volontaires certaines missions parmi les suivantes :

- participer à l'information régulière des réservistes sur la politique académique en matière d'éducation des jeunes aux valeurs de la République et sur les demandes des établissements;
- contribuer à la mise en place de la politique de communication interne et externe sur la réserve citoyenne de l'éducation nationale ; soutien à la politique de valorisation ;
- contribuer à animer la réserve sur le territoire en lien avec les inspecteurs d'académie- directeurs académiques des services de l'éducation nationale, les chefs d'établissement, les inspecteurs en charge d'une circonscription et les directeurs d'école ;
- contribuer à la politique académique de partenariat avec les associations, les autres services de l'Etat, les institutions, le monde économique sur le sujet de la réserve ;
- contribuer au suivi de la réserve et au bilan annuel du référent sur la réserve citoyenne dans l'académie.

Le cadre de la mission

- Accueil au niveau académique pour une présentation du contexte institutionnel ;
- Mise à disposition du kit de prise en charge de la réserve citoyenne en académie.

Fiche n°6 - Contribution à l'organisation du temps libre des internes en développant des activités nouvelles

Description de la mission

Les jeunes en service civique doivent, principalement sur la période de 17h à 22h et le mercredi après-midi, proposer des activités pédagogiques, éducatives et citoyennes originales et complémentaires de celles qui sont habituellement proposées.

Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :

- faciliter les liens avec les acteurs externes, qui interviennent en complément des personnels de l'établissement (associations, structures sportives ou culturelles, etc.) ;
- préparer et faciliter les contacts et les rencontres avec les familles ;
- participer aux horaires d'ouverture du centre de documentation et contribuer à la mise à disposition des ressources documentaires pour les internes ;
- aider un interne ou un groupe d'internes à l'apprentissage des leçons et à la réalisation des devoirs, participer à la vie ou à la création d'outils de communication propre à l'internat (site web, publication interne, réseaux sociaux, brochures, etc.) ;
- contribuer au développement de l'engagement associatif des internes en menant des activités originales avec des petits groupes de volontaires ;
- contribuer au développement d'activités artistiques, culturelles et sportives ;
- contribuer au développement des usages pédagogiques du numérique ;
- développer des ateliers de jeux éducatifs.

Le cadre de la mission

- rencontre avec le chef d'établissement, le tuteur et les acteurs principaux ;
- une lettre de mission peut être envisagée.

Fiche n°7 – Contribution à la prévention des addictions

Description de la mission

Dans le cadre de la prévention des addictions, le volontaire pourra notamment :

- Appuyer les établissements scolaires ou les maisons des lycéens dans la réalisation d'actions de prévention sur les comportements à risques et les addictions, sur les risques d'internet. Le volontaire pourra donner de l'information et mettre en avant des types de comportements et de valeurs auprès de ses pairs ;
- Informer les élèves notamment en répondant aux questions, en assurant des permanences, en organisant des expositions itinérantes. Le volontaire pourra co-animer des « débats santé » sur la prévention des conduites addictives, en lien avec les enseignants et les partenaires, pour mettre en place des séances de prévention organisées auprès des élèves ;
- Favoriser l'accès aux soins : informer sur les consultations « jeunes consommateurs ». Le volontaire pourra favoriser la diffusion d'informations via des supports papier, par voie d'affichage dans les établissements scolaires et par voie numérique. Il pourra aussi jouer le rôle d'interface en communiquant sur le rôle de l'infirmier scolaire qui a des compétences pour évaluer la situation et orienter dans le cadre d'un entretien motivationnel. Le volontaire pourra participer à améliorer l'utilisation par les élèves des ressources et services ;
- Participer à la conception d'outils de communication et de supports pédagogiques à destination des jeunes. Le volontaire pourra, en lien avec des professeurs et/ou le CPE, accompagner des élèves, par exemple dans un cadre d'infographie avec des compétences numériques, pour construire des outils de communication diffusés en interne dans le cadre d'un projet pédagogique ou éducatif inscrit dans une démarche pédagogique en lien avec un référentiel de formation et/ou dans la programmation d'actions du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC).

Le cadre de la mission

Les volontaires pourront bénéficier de formations sur la thématique "prévention des conduites addictives " et techniques d'animation de groupe d'appui sur le partenariat avec la police nationale (PFAD) et la gendarmerie nationale (FRAD).

Fiche n°8 – La lutte contre le décrochage scolaire

Description de la mission

Dans le cadre de cette mission, les volontaires seront mobilisés pour aider les jeunes en situation de décrochage scolaire et leur permettre un retour en formation.

Ils joueront un rôle de parrains mais aussi de tiers neutres entre l'école et l'élève afin de leur redonner confiance dans l'école.

Les volontaires auront comme rôle de :

Prévenir l'abandon scolaire précoce au sein des établissements scolaires

- Organiser des entretiens réguliers avec les jeunes en risque de décrochage scolaire, répondre à leurs questions, les rassurer ;
- A partir de ces discussions, faire le lien entre les élèves et les professeurs pour résoudre les difficultés éventuelles ;
- Aider les jeunes à valoriser les connaissances et compétences acquises pour leur redonner confiance dans l'école, par exemple au travers d'ateliers interactifs en groupe ;
- Informer les élèves et leurs familles sur les acteurs de l'insertion et l'emploi pouvant les aider à trouver leur voie ;
- Permettre à ces jeunes de rencontrer des professionnels dans les secteurs d'activité qui les intéressent.

Accompagner les jeunes sortis du système scolaire dans leur retour en formation, dans le cadre des Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)

- Participer aux activités de remobilisation proposées par les Missions de Lutte contre le Décrochage Scolaire aux jeunes ;
- Proposer de nouvelles activités de remobilisation ludiques (théâtre, sport, loisirs créatifs).
- Aider les jeunes en situation de décrochage scolaire dans leurs démarches et dans leur parcours, notamment en les accompagnant dans leurs entretiens avec les acteurs de l'insertion et de l'éducation ;
- Faciliter la mise en confiance des jeunes en valorisant leurs réussites et en les aidant à résoudre leurs problèmes éventuels.
- Entretenir, en tant que parrain, le contact avec les jeunes ayant suivi des actions des MLDS pour connaître le parcours qu'ils ont suivi ensuite.
- Proposer à ces jeunes ayant suivi des actions à la MLDS et ayant réussi à raccrocher de venir témoigner auprès des jeunes inscrits à la MLDS et espérant retourner en formation.

Favoriser l'information des jeunes décrocheurs et de leurs familles dans les plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD)

- Informer les jeunes et leurs familles sur le rôle et les activités des plates-formes dont le but est d'identifier et de proposer aux jeunes sortis du système scolaire une solution de retour en formation ou professionnelle adaptée à leurs souhaits ;
- Participer aux rencontres entre les acteurs des plateformes et les jeunes en situation de décrochage scolaire : les aider à définir quel projet ils envisagent et par la suite les accompagner dans leurs démarches (entretiens avec les missions locales, les centres d'information jeunesse, inscription à des formations etc.) en tant que parrain.

Informier les jeunes au sein des structures qu'ils fréquentent sur leurs droits en matière d'accompagnement pour le retour en formation

- Favoriser l'accès des jeunes à l'information et aux droits sur le retour en formation ;
- Faciliter les prises de contact avec les jeunes lors de la campagne de communication sur le droit au retour en formation ;
- Démarcher les acteurs en contact avec les jeunes (éducateurs, animateurs sociaux, ...) pour leur permettre d'identifier les jeunes en risque de décrochage ;
- Intervenir dans des structures de retour à l'école comme les micro-lycées ou l'école de la deuxième chance.

Le cadre de la mission

Les candidatures devront faire l'objet d'un avis après un entretien, conduit par le chef d'établissement ou le directeur de CIO, responsables des actions, des structures de retour à l'école et des réseaux FOQUALE ou son représentant, afin de pouvoir garantir la sécurité corporelle, affective, psychique des élèves dont le suivi et l'accompagnement leur sera confié.

Fiche n°9 - Aide à l'information et à l'orientation des élèves

Description de la mission

Le volontaire est accompagné par un conseiller d'orientation psychologue (COP) qui intervient en établissement public local d'enseignement (EPL) et en centre d'information et d'orientation (CIO). Les missions des volontaires seront précisées localement, en fonction des projets et des spécificités des établissements, et choisies parmi les activités suivantes :

En EPLE

- **connaissance des formations et des métiers en lien avec le monde économique & connaissance de soi et développement de la capacité à entreprendre**

Appui à l'animation d'atelier de découverte au centre de documentation et d'information de l'établissement (CDI), de préparation de rencontres de professionnels, d'accompagnement de visites en entreprise ou de lieux de formation (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel et centre de formation d'apprentis). Le volontaire apportera également son aide à la recherche de lieux de stage en collège comme au lycée.

- **aide à l'élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnel**

Le volontaire pourra compléter les interventions du COP par un rôle de tutorat/mentorat pour les élèves nécessitant un accompagnement renforcé.

- **Relation aux familles**

Lors des démarches administratives (dossier à remplir) requises par les procédures d'orientation (fiche de dialogue) et d'affectation (dossier Affelnet) le volontaire pourra apporter son aide aux familles. Il pourra s'impliquer dans la valorisation et l'animation des espaces "parents" autour du kiosque ONISEP en appui du COP avec le CPE et le professeur documentaliste. En fin d'année scolaire, il accompagnera les familles dans leur démarche d'inscription au lycée ou d'inscription au CFA incluant l'aide à la recherche de contrat d'apprentissage.

Au CIO

- **L'accueil de tout public**

Le volontaire assurera la promotion et la présentation des outils ONISEP (www.monorientationenligne ; www.monstageenligne ; ww.monindustrie ; brochures, kiosque ; sites...)

- **L'appui à l'organisation d'événements sur l'orientation des élèves**

Le volontaire apportera sa contribution à l'organisation d'événement du type nuit de l'orientation, forum avenir étudiant, organisation de forum des métiers, organisation de portes ouvertes, speed dating, ateliers découverte des métiers ou dans les rencontres avec CFA, anciens élèves, professionnels, etc.

- **Alimentation et animation des réseaux sociaux**

Le cadre de la mission

Les activités sont menées en binôme avec un conseiller d'orientation psychologue.

Fiche n°10 - Contribution à l'animation de la vie lycéenne

Description de la mission

Les volontaires pourront participer à plusieurs types d'actions et de projets portés par les lycéens, notamment dans le cadre des mesures de la grande mobilisation de l'école et de ses partenaires pour les valeurs de la République.

Encadrés par les personnels de l'établissement chargés de la vie lycéenne, ils contribueront à accompagner la dynamique d'animation de la vie lycéenne).

- o participer à l'animation des semaines de l'engagement lycéen, encourager la formation par les pairs en accompagnant les élus volontaires, encourager la participation des élèves ;

- o participer à la préparation et à l'animation des réunions du Conseil de la vie lycéenne, accompagner les élus et favoriser les initiatives des lycéens (recherches de subvention, réponses aux appels à projet académiques)

- o faciliter la coordination entre Conseils de la Vie Lycéenne (CVL), inter-CVL et Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL) , renforcer la capacité de communication des élus ;

- o faciliter l'identification et la connaissance par les équipes éducatives des ressources et des partenaires du territoire dans le domaine de l'engagement des jeunes, afin de contribuer à faire émerger des actions spécifiques en lien avec le projet d'établissement ;

- o accompagner les équipes éducatives dans la formalisation de projets à dimension partenariale (recherches de subventions, mise en place de convention...)

- o aider à la coordination entre les élèves, les enseignants et les intervenants extérieurs (associations, collectivités, services publics, bénévoles de la réserve citoyenne...) tout au long du projet ou de l'action ;

- o prendre part à des ateliers liés à l'exercice du débat, du jugement et de l'argumentation (café-débat, ateliers philosophiques...) pour aider au bon déroulement des séances (préparation du matériel nécessaire, remise en état des locaux...) ;

- o accompagner des classes ou des groupes d'élèves lors de déplacements liés aux projets mis en place (visites d'institutions, de lieux de mémoire...)

- o s'impliquer dans le développement de médias dans le cadre scolaire (webTV, webradio, journaux lycéens, blogs...) en mobilisant les élèves autour du professeur documentaliste ;

- o accompagner les lycéens dans la structuration ou l'animation d'une Maison des lycéens, dans le respect de l'autonomie de leur association ;

- o s'impliquer auprès des équipes éducatives et des élèves dans l'organisation de temps forts liés à la citoyenneté comme la journée de la laïcité, la journée de la mémoire et des génocides, la journée des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions, la semaine d'éducation contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations...

- o initier des actions de sensibilisation à la lutte contre le harcèlement à l'école (mise en place du dispositif des ambassadeurs lycéens), à la lutte contre les addictions, à l'égalité entre filles et garçons...

Le cadre de la mission

- Le référent de vie lycéenne de l'établissement encadre la mission du volontaire ;
- Les jeunes en service civique devront pouvoir accéder au sein de l'établissement à un poste informatique connecté à internet et à un espace de travail leur permettant de préparer leurs activités (salles des professeurs ou autres) ;
- La coordination des jeunes en service civique auprès d'établissements de la même circonscription devra être encouragée.